

DU CONSEIL

Conseil du 6 juillet 2015

Délibération n° 2015-0516

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Attribution d'une subvention en nature et d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale

de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action

économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, lehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015

Délibération n° 2015-0516

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : Attribution d'une subvention en nature et d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est installée à Lyon depuis 2001 et est un partenaire durable et engagé dans le Biodistrict.

Le Bureau de l'OMS à Lyon relève de la sous-direction sécurité sanitaire de l'OMS de Genève et, plus particulièrement, du département Capacités mondiales, alerte et action.

La mission du Bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies grippales, alertes nucléaires, etc.). Le Bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial.

Enfin, le Bureau de Lyon assure la formation, depuis 2010, de près de 1 000 experts représentant des pays du monde entier.

En ce sens, le caractère international des activités du Bureau de l'OMS Lyon contribue au rayonnement et à l'attractivité nationaux et internationaux de l'agglomération.

L'OMS contribue à positionner Lyon et le quartier du Biodistrict sur la filière sciences de la vie au travers de ses partenariats avec les acteurs de la filière : Lyonbiopôle, la Fondation Mérieux, l'Institut Pasteur, le comité scientifique de la Fondation scientifique Lyon sud-est ou encore BioVision. Il est à noter que la présence du Bureau de l'OMS de Lyon a été un argument fort et supplémentaire dans la labellisation : en juillet 2005, de Lyonbiopôle, pôle de compétitivité à vocation mondiale spécialisé sur la thématique "maladies infectieuses et vaccins", du projet d'Institut de recherche technologique (IRT) LyonBioTech en mai 2011.

Depuis son implantation à Lyon en 2001, l'OMS bénéficiait du soutien de la Région Rhône-Alpes, du Département du Rhône, de la Communauté urbaine de Lyon, de l'Institut Pasteur et du gouvernement français. Ce soutien a été formalisé au travers d'une déclaration de partenariat en date du 13 avril 2005 affirmant la détermination des partenaires à soutenir techniquement, en numéraire ou en nature le Bureau OMS de Lyon.

Depuis 2012, la Région Rhône-Alpes a tout d'abord réduit et enfin supprimé son soutien financier. Parallèlement, le Conseil général du Rhône attribuait une subvention de fonctionnement à l'OMS à hauteur de 330 000 €. Depuis la création de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, le Conseil général a transféré 90 % de ce budget à la Métropole de Lyon (297 000 €). En 2015, le Département du Nouveau Rhône prévoit de soutenir le Bureau lyonnais de l'OMS à hauteur de 33 000 €.

a) - objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon souhaite poursuivre son soutien à l'OMS pour assurer son ancrage territorial. La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet d'accroître significativement la visibilité et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique.

Le Bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques, sur les thématiques santé-maladies infectieuses et actions internationales, notamment au profit des pays en voie de développement.

La Métropole de Lyon soutient le Bureau de l'OMS via une mise à disposition de locaux à titre gratuit :

- jusqu'au 28 février 2015, l'OMS occupait le bâtiment "Challenge" à Lyon 7°. La Communauté urbaine de Lyon couvrait des frais d'occupation du bien avec un plafond de 370 000 € par an,
- depuis le 1er mars 2015, l'OMS occupe des locaux dans le bâtiment "Tony Garnier", mis à disposition à titre gratuit par la Métropole de Lyon. La Métropole prend à sa charge le loyer, le surloyer et les charges,
- par rapport à la location à Lyon 7°, la Métropole de Lyon supportera un coût annuel réduit d'environ 26 500 € par an pour la période 2015-2021.

b) - Bilan et plan de financement

L'OMS se positionne comme un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise, axée sur la vaccinologie, l'immuno-virologie et la biotechnologie.

En cohérence avec la place qu'occupe l'OMS à Lyon, son Bureau participe à de nombreuses manifestations :

- 27-28 octobre 2014 : colloque national scientifique "Santé et biodiversité", organisé par VetAgro sup, humanité et biodiversité, sur l'initiative et avec le soutien du Conseil régional Rhône-Alpes, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), avec la participation et le soutien du ministère de l'écologie et du développement durable, et de l'énergie ainsi que l'Agence régionale de santé et d'Ecofect,
- 16 octobre 2014 : conférence inaugurale de l'exposition "Moustiques, tiques et puces : offensive des maladies vectorielles" au musée du Docteur Mérieux,
- 10-13 septembre 2014 : participation au symposium du Réseau International des Instituts Pasteur, qui a rassemblé plus de 560 participants pour une session consacrée au virus Ebola,
- Participation régulière dans le cadre du comité de sélection de projets Catalyzer de Biovision, qui ont été présentés lors de la 10° édition, les 15 et 16 avril 2015.

Afin de répondre aux urgences de santé publique et avec le soutien de l'Agence européenne du médicament (EMA), l'OMS a également soutenu l'accélération d'un projet d'un traitement anti-Ebola développé par la société Fab'entech présente au sein même du Biodistrict Lyon Gerland.

Enfin, l'antenne lyonnaise s'est régulièrement développée au cours des 10 dernières années, passant d'un effectif de 4 à 35 membres permanents, administratifs et techniques.

Pour aider le Bureau de Lyon à remplir ses fonctions, le soutien de la Métropole de Lyon se traduit par une prise en charge des loyers pour un montant annuel de 129 000 € HT ainsi que les charges du propriétaire à l'exception des consommations de fluide qui demeurent à la charge de l'OMS. Jusqu'au 28 février 2015, l'OMS occupait le bâtiment privé "Challenge" à Lyon 7°. Depuis le 1er mars 2015, l'OMS occupe à titre gratuit des locaux dans le bâtiment "Tony Garnier" 24, rue Baldassini à Lyon 7°, dont le propriétaire est la SEM Patrimoniale de la Métropole de Lyon (loyer annuel : 129 000 € HT/HC). Pour permettre la bonne installation de l'OMS dans ses nouveaux locaux, des aménagements ont été réalisés, dont le coût est à la charge de la Métropole de Lyon via un surloyer pour les 6 premières années du bail (2015-2021, montant du surloyer annuel : 59 500 HT/HC).

De son côté, le Conseil général du Rhône attribuait une subvention annuelle de fonctionnement à l'OMS à hauteur de 330 000 €. Il est proposé au Conseil de subventionner l'OMS à hauteur de 297 000 €, Département du Rhône soutenant l'OMS à hauteur de 33 000 €).

Plan de financement prévisionnel de l'année 2015 (correspondant à la durée de la convention de subvention de fonctionnement)

Dépenses (en €)	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Frais de personnels	5 988 205	État	600 000
Direction, administration, gestion - coût des activités	478 351	Organisation mondiale de la santé	7 758 060
Sous-total	6 466 556	Conseil départemental du Rhône	33 000
Coordination et activités spécifiques de plaidoyer pour la mise en oeuvre du règlement sanitaire international (RSI)	228 904	Métropole de Lyon - subvention au fonctionnement	297 000
Renforcement du diagnostic de laboratoire, de la qualité et de la gestion du risque biologique	812 240	Métropole de Lyon - soutien en nature (janvier-février 2015)*	61 667
Contrôle des capacités de base pour le RSI - évaluation, examen et analyse des capacités en matière de RSI	387 660	Métropole de Lyon - soutien en nature (mars-décembre 2015)	207 083
Renforcement des capacités aux points d'entrée	489 190	Sous-total Métropole de Lyon	565 750
Renforcement des capacités de surveillance, axé sur la surveillance "eventbased" pour l'alerte précoce	461 500		
Coordination/collaboration intersectorielle	110 760		
Total	8 956 810	Total	8 956 810

^{*} l'OMS occupait le bâtiment "Challenge", à Debourg : participation annuelle plafonnée à 370 000 €

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 268 750 € au profit du Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de Lyon pour l'année 2015,
- b) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 297 000 € au profit de l'OMS dans le cadre du soutien au Bureau de Lyon pour l'année 2015,
- c) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention en nature,
- d) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention de fonctionnement.

- 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.
- **3° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 compte 6574 fonction 632 opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.